



Synthèse du dossier de candidature

Candidature LEADER 2014-2020

Quel territoire ?

Le Pays Vesoul-Val de Saône est **localisé** au sein de la Région Franche-Comté, dans le département de la Haute-Saône. La Haute-Saône est un département très rural qui a connu une forte baisse de **population** au cours des précédentes décennies. Ce mouvement s'est aujourd'hui stabilisé, avec néanmoins des inégalités selon la proximité ou l'éloignement des territoires par rapport aux pôles urbains.

Deux axes routiers d'intérêt européen, la RN 19 (axe est - ouest) et la RN 57 (axe nord – sud) traversent tous deux le Pays Vesoul-Val de Saône et transitent par Vesoul. Néanmoins, **l'accessibilité du territoire** pour se rendre aux grandes infrastructures de transport est assez contrainte. L'offre de transport en commun local est limitée et ne permet pas de se substituer à la l'usage de la voiture.



Deux pôles importants structurent notre territoire : le pôle de Vesoul dynamique et attractif et un pôle d'équilibre Jussey qui connaît de nombreuses difficultés. Le maillage urbain du territoire est faible et des nombreux pôles secondaires sont à restructurer et à mettre en réseau. Le parc de logement est insuffisamment diversifié pour répondre à toutes les catégories de la population et est peu performant, ce qui induit de la précarité énergétique. Des problèmes d'hébergements existent également pour les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études sur notre territoire... Globalement, il ressort également que le patrimoine bâti et naturel est faiblement mis en valeur et ne permet pas de dégager une identité.

D'un point de vue social, des populations spécifiques (femmes, jeunes, familles monoparentales, travailleurs, précaires) sont en précarité. Malgré des dispositifs et structures existants, les formations disponibles sur le territoire, le manque de visibilité et la multiplicité des acteurs ne permettent pas d'être identifié par ces publics cibles. Les personnes âgées souffrent quant à elle d'isolement, de moyens financiers et ont des difficultés pour accéder aux soins. Malgré une politique santé au niveau du Pays Vesoul –Val de Saône depuis quelques années, le taux de présence des professionnels de santé et des spécialistes est inférieur à la moyenne nationale.

D'un point de vue culturel et sportif, une offre existe mais a du mal à se faire connaître et à être partagé. Le système est fragile car cette offre repose sur un tissu associatif composé pour la plupart de bénévoles.

D'un point de vue économique, de nombreuses pépites industrielles performantes et reconnues structurent notre territoire, elles souffrent néanmoins d'un manque de communication et de notoriété et connaissent des difficultés de recrutement notamment de cadres. Les structures d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises existent mais souffrent de lisibilité par les porteurs de projets. Globalement, notre territoire manque encore de débouchés locaux (circuits courts), de signe de qualité, de montée en gamme, de diversification et de produits touristiques.

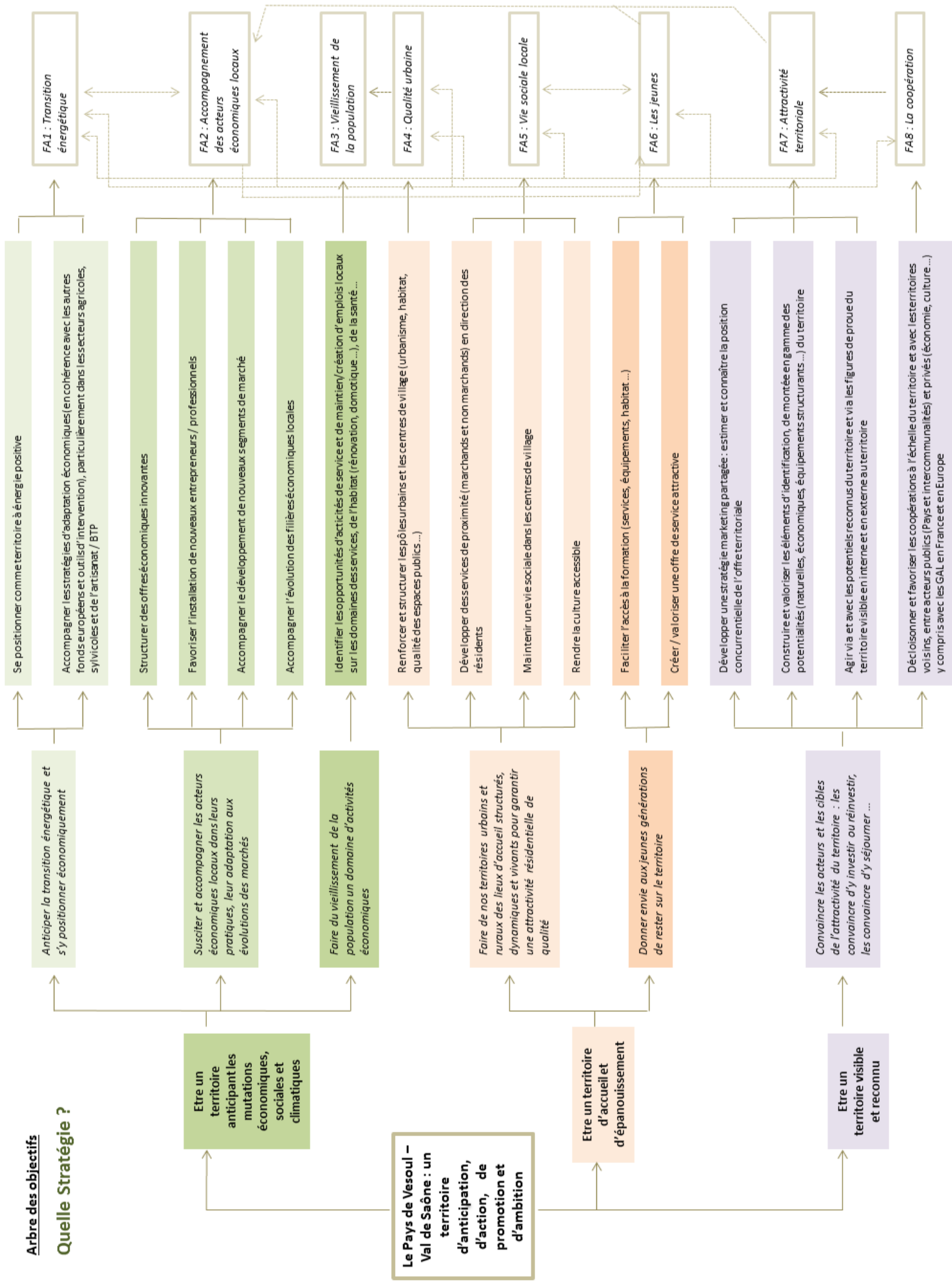
D'un point de vue environnemental, globalement notre milieu naturel est de bonne qualité, il est cependant méconnu et subit depuis quelques années une régression du fait des changements de pratiques notamment agricoles. Malgré un potentiel important en termes de développement d'énergie renouvelable, leur part est encore trop faible sur le territoire, ce qui le rend encore trop dépendant aux énergies fossiles. De même, le territoire n'a pas encore puisé dans ces ressources propres (chanvre, malt, apiculture, lait de chèvre, lait bio...).



Globalement et dans tous les domaines, le manque **d'animation**, de mise en réseau, de connaissance des acteurs a été identifié comme étant un frein important au développement de notre territoire.

Arbre des objectifs

Quelle Stratégie ?



Quelle gouvernance ?

Le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône, dépositaire de la candidature du territoire, assurera pour le compte du Groupe d'Action Local, le portage administratif du programme LEADER.

Pour la mise en œuvre de la stratégie décrite dans le plan de développement, le GAL du Pays Vesoul – Val de Saône souhaite mobiliser l'ensemble des moyens humains, matériels, techniques, partenariaux, dont il dispose. Ainsi, il prévoit de s'appuyer sur quatre piliers :

- Un pilotage clair du programme reposant sur un **Comité de programmation** ;
- **Une équipe opérationnelle** à l'écoute des besoins du territoire et soudée derrière un projet de territoire partagé ;
- Une stratégie de **communication** méthodique, concrète et phasée ;
- Une pratique de l'**évaluation** comme outil de pilotage du programme LEADER.

L'**équipe technique** sera composée d'un animateur gestionnaire à temps plein, d'un animateur à 50% et d'un gestionnaire à 50%, soit un total de 2 Equivalent temps plein. Cette équipe s'appuiera également sur le reste de l'équipe du Syndicat Mixte qui viendra en appui selon leurs champs de compétence.

Le **Comité de programmation** est un aspect important de la valeur ajoutée de LEADER dans la mesure où il ne représente pas une instance de consultation, mais une instance décisionnelle particulière où des acteurs privés, à côté d'acteurs publics, vont pouvoir attribuer des fonds publics à des projets locaux



Les missions stratégiques confiées à notre Comité de programmation sont les suivantes :

- Examen et approbation des critères de sélection des opérations ;
- Examen des avis recueillis dans le cadre de l'étude des dossiers et de la pré-analyse du Comité technique ;
- Examen et agrément ou non des projets de demande de subvention LEADER ;
- Information des acteurs locaux (potentiels porteurs de projets) sur le programme LEADER ;
- Définition et validation des modifications de la maquette financière ou du plan de développement ;
- Evaluation régulière des progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention des différentes actions, évaluation à mi-parcours et évaluation finale.
- L'analyse des dossiers déposés se fera sur la base des éléments suivants :
 - ✓ une grille d'analyse (aide à la décision) sera élaborée afin que les membres du Comité de programmation puissent asseoir leur décision sur un argumentaire justifié et objectif. Ces critères relèveront de l'esprit développé au sein du LEADER (innovation, transversalité, partenariat ...).
 - ✓ Le principe de l'avis d'opportunité, puis de programmation, sera maintenu. Le Comité de programmation auditionnera les porteurs de projets dans un exercice de questions/réponses permettant une meilleure compréhension des projets et des décisions (15 mn de présentation suivant un cadre GAL + 15 mn de questions-réponses).

La composition :

Collège public			Collège privé		
Com. d'Agglo. de Vesoul	KIEBER	Yvon	CCI 70	QUIVOGNE	Jean-Luc
Com. d'Agglo. de Vesoul	EMANN	Pierre	Chambre des métiers	DOHM	Bernard
Com. de Com. des Combes	MILLERAND	Jean-Jacques	Chambre d'agriculture	ROBIN	Anne
Com. de Com. des Combes	DEROSCHES	Jean-Louis	Conseil de développement	DULAC	Colette
C.C. des Hauts du Val de Saône	MOLLIARD	Romain	Conseil de développement	DUARTE	Alexis
C.C. des Hauts du Val de Saône	BILICHTIN	Lydie	C.I.J.	GODARD	Olivier
C.C. de Terres de Saône	BERTIN	Jean-Marie	Association U3A	GEOFFRAY	Emilie
C.C. de Terres de Saône	FRANCK GRANDIDIER	Isabelle	CAUE 70	WENGER BIDOYEN	Christine
Com. de Com. du Triangle Vert	BILQUEZ	Raymond	Au Coin de l'Oreille	BOURGEOIS	Emmanuel
Com. de Com. du Triangle Vert	EPLÉ	Hervé	FOL 70	GUIGNARD	Béatrice
S.M. Pays Vesoul-Val de Saône	FRIQUET	Carmen	ADERA	MONIOT	Nicolas
			Génération Mouvement	DEMANGE	Claude
TOTAL	<i>11 membres</i>		TOTAL	<i>12 membres</i>	

Quelle maquette financière ?

	Dépenses éligibles totales	Contributions privées éventuelles	Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales	taux de cofinancement FEADER
			Etat	CRFC	CG70	Communes et EPCI	autres	LEADER		
FA1 : Transition énergétique	897 000,00 €	129 100,00 €	152 000,00 €	86 400,00 €	45 500,00 €	27 000,00 €	57 000,00 €	400 000,00 €	767 900,00 €	45%
FA2 : Accompagnement des acteurs économiques locaux	920 000,00 €	194 000,00 €	120 000,00 €	142 000,00 €	134 000,00 €	50 000,00 €	42 000,00 €	250 000,00 €	738 000,00 €	27%
FA3 : Vieillesse de la population	372 000,00 €	47 600,00 €	31 400,00 €			22 000,00 €	21 000,00 €	250 000,00 €	324 400,00 €	67%
Total orientation 1	2 189 000,00 €	370 700,00 €	303 400,00 €	228 400,00 €	179 500,00 €	99 000,00 €	120 000,00 €	900 000,00 €	1 830 300,00 €	46%
FA3 : Qualité urbaine	1 437 000,00 €	35 400,00 €	206 000,00 €	236 000,00 €	196 000,00 €	360 600,00 €	5 000,00 €	400 000,00 €	1 403 600,00 €	28%
FA4 : Vie sociale locale	327 500,00 €	12 000,00 €	13 000,00 €	10 000,00 €	14 000,00 €	100 500,00 €	18 000,00 €	200 000,00 €	355 500,00 €	61%
FA5 : Les jeunes	523 000,00 €	91 900,00 €	40 000,00 €	32 000,00 €	3 800,00 €	69 500,00 €	35 800,00 €	250 000,00 €	431 100,00 €	48%
Total orientation 2	2 287 500,00 €	139 300,00 €	259 000,00 €	278 000,00 €	213 800,00 €	530 600,00 €	58 800,00 €	850 000,00 €	2 190 200,00 €	46%
FA6 : Attractivité territoriale	316 300,00 €	7 000,00 €				29 300,00 €	31 000,00 €	250 000,00 €	310 300,00 €	79%
Total orientation 3	316 300,00 €	7 000,00 €				29 300,00 €	31 000,00 €	250 000,00 €	310 300,00 €	79%
FA8 : Coopération	75 000,00 €	5 000,00 €				5 000,00 €	5 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €	80%
FA9 : Animation - gestion	712 500,00 €						142 500,00 €	570 000,00 €	712 500,00 €	80%
TOTAL	5 580 300,00 €	522 000,00 €	562 400,00 €	506 400,00 €	393 300,00 €	663 900,00 €	357 300,00 €	2 630 000,00 €	5 113 300,00 €	51%

